



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Procuration : 01

Séance du 27 avril 2018

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Justine HEITZ, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Pia JUNGER a donné procuration de vote à Mme Corinne ROEHLLY
M. Patrick LUTZ

Membre absent non excusé : M. Rolph RIEDINGER

Au préalable, des représentants de l'ADEUS ont présenté une première ébauche du portrait de territoire réalisée à partir de données factuelles (statistiques et analyses de l'ADEUS) et sollicité des premières réactions pour l'élaboration du projet de territoire de la CCBZ.

M. le Maire ouvre la séance en invitant les membres du Conseil Municipal à rendre un dernier hommage à M. Jacques MARBACH, membre du Conseil Municipal de 1995 à 2008, décédé le 3 avril 2018 et à observer une minute de silence.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2018
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Vente parcelle située Rue de Kurtzenhouse
6. Remplacement de la chaudière *fioul* par une chaudière *gaz* aux écoles élémentaire et maternelle :
 - ETAT : appel à projets 2018 pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
 - CCBZ : demande fonds de concours
7. Office National des Forêts :
 - Programme des travaux d'exploitation et prévision des coupes 2018
 - Approbation de l'état d'assiette des coupes 2019

8. Enquête publique - demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet : avis à formuler
9. Enquête publique - Demande d'autorisation environnementale présentée par la société LCR – installations classées pour la protection de l'environnement : avis à formuler

Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose Mme Vanessa KLEIN-MARQUES, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2018

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2018.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté avec *15 VOIX POUR*
et 2 ABSTENTIONS

3. Communications diverses

a. Pierre GROSS

24/03/18 Plantation arbres nouveau-nés 2017
 26/03/18 Conseil CCBZ
 27/03/18 Réunion d'information des assistantes maternelles de Geudertheim
 03/04/18 Rendez-vous DDT – dossier GCO
 10/04/18 Mutualisation service technique CCBZ
 16/04/18 Bureau CCBZ
 18/04/18 Rendez-vous micro zone viabilisation 2^{ème} tranche
 23/04/18 Projet territoire – bureau CCBZ

Agenda :

- Chaque lundi à 14h réunion de chantier
- Travaux rue du Général de Gaulle ⇨ recours Schwarz
- Modification des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2018/2019 ⇨ accord de principe de M. le Directeur d'Académie

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 23/03/2018 ET LE 27/04/2018

Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
Néant			

Enquêtes publiques à venir

1. Projet de Grand Contournement Ouest de Strasbourg-Autoroute A355 :
Enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU des communes : Achenheim - Breuchwickersheim – Innenheim – Duppigheim – Truchtersheim - Pfettisheim et Geudertheim
* période d'enquête : du 14 mai au 14 juin 2018
* présence du commissaire-enquêteur : mercredi 6 juin 2018 de 15 h à 18 h

2. Projet de création de l'AFUA "Die Binn" à Geudertheim"
* période d'enquête : du 28 mai 2018 au 15 juin 2018
* présence du commissaire-enquêteur : M. Claude GIROUD, joignable au
03 88 63 72 67 ou 06 31 97 19 21
⇒ lundi 28 mai 2018 de 10 h à 12 h
⇒ mercredi 30 mai 2018 de 14 h à 16 h
⇒ mardi 5 juin 2018 de 10 h à 12 h
⇒ vendredi 15 juin 2018 de 14 h à 16 h

3. Installation soumise à autorisation unique au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau :
⇒ demande d'autorisation présentée par la société SANEF – 1^{ère} phase d'aménagement du nœud A4/A35/GCO de Strasbourg sur le territoire des communes de Vendenheim et de Brumath
Installation soumise à autorisation unique au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau
* période d'enquête : du 2 mai au 6 juin 2018
* présence du commissaire-enquêteur : à Vendenheim et/ou Brumath

Arrêtés du Conseil Départemental

1. Arrêté ordonnant l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Vendenheim, Bietlenheim, Geudertheim, Hoerdt et Weyersheim avec extension sur Brumath, Eckwersheim, Kurtzenhouse et Reichstett
▶ affichage du 23 avril au 07 mai 2018

2. Arrêté fixant la liste des travaux dont la préparation et l'exécution sont soumises à autorisation jusqu'à la clôture des opérations d'aménagement foncier de Vendenheim, Bietlenheim, Geudertheim, Hoerdt et Weyersheim avec extension sur Brumath, Eckwersheim, Kurtzenhouse et Reichstett
▶ affichage du 23 avril jusqu'à la fin des travaux

Arrêté Préfectoral

3. Arrêté préfectoral définissant les prescriptions environnementales liées à l'aménagement foncier agricole et forestier intercommunal
▶ affichage du 23 avril au 07 mai 2018

b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

- 27/03/18 Réunion d'information des assistantes maternelles de Geudertheim
- 28/03/18 Echange avec la directrice de l'école élémentaire
- 04/04/18 Conseil de l'école maternelle
- 05/04/18 Réunion Municipalité
- 07/04/18 Nettoyage de printemps
- 12-13/04/18 Présentation aux collégiens des vidéos du Conseil des Jeunes de la Basse Zorn sur le harcèlement
- 13/04/18 Projection débat sur le harcèlement organisé par le CIJ à destination des familles
- 25/04/18 Réunion de la commission jeunesse de la CCBZ

c. Marianne PETER

- 26/03/18 Réunion CCBZ
- 03/04/18 90ème anniversaire d'Emilienne GLATH
- 05/04/18 Réunion Municipalité
- 19/04/18 Noces d'Or des époux Jean et Sonia GERLINGER
Suivis de la réunion municipalité en soirée

d. Béatrice TREIL

- 24/03/18 Plantation arbres nouveau-nés 2017
- 05/04/18 Réunion Municipalité
- 07/04/18 Nettoyage de printemps
- 13/04/18 Projection débat sur le harcèlement organisé par le CIJ à destination des familles
- 14/04/18 Permanence mairie (perm GCO)
- 19/04/18 Réunion environnement CCBZ
Réunion Municipalité
Commission Aménagement
+ Certain temps pour le marché aux fleurs

e. Yves OHLMANN

- 28/03/18 Réunion de travail à la gendarmerie de Brumath
- 05/04/18 RDV avec M. Finitzer (Météor Distribution)
- 07/04/18 Nettoyage de printemps
- 10/04/18 Réunion du bureau du Comité de Fêtes
- 16/04/18 RDV relatif à la location de la salle polyvalente
- 18/04/18 Assemblée Générale du Comité de Fêtes
- 19/04/18 Réunion Municipalité
- 27/04/18 Préparation de la salle polyvalente en vue de l'A.G de la Fédération des Chasseurs fixée au 28 avril 2018 – matin

f. Jean-Luc JOACHIM

- 24/03/18 Plantation arbres nouveau-nés 2017
- 05/04/18 Réunion Municipalité
- 07/04/18 Nettoyage de printemps
- 19/04/18 Réunion Municipalité

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire informe qu'aucune demande de DPU n'a été transmise depuis la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2018.

5. Vente parcelle située Rue de Kurtzenhouse

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,
Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
Considérant que les parcelles cadastrées section 41 N° 1+5/134 - rue de Kurtzenhouse d'une superficie totale de 7,34 ares appartient au domaine privé communal,
Considérant que le service des Domaines a été saisi en date du 24 avril 2018,

Le Conseil Municipal est appelé à valider la cession de cette parcelle à Mme Sofia MORAIS, domiciliée à Geudertheim 9c, Rue des Alouettes et d'en définir les conditions générales de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **décide** la vente des parcelles cadastrées section 41 N° 1+5/134 (numéros provisoires) - Rue de Kurtzenhouse - d'une superficie totale 7,34 ares appartenant au domaine privé communal à Madame Sofia MORAIS, domiciliée à Geudertheim 9c, Rue des Alouettes
- * **fixe** le prix de vente à hauteur de 12 000 €/are (douze mille euros), soit
7,34 ares X 12 000 € = 88 080 €, hors frais de notaire
(quatre-vingt-huit mille quatre-vingt euros),
- * **dit que** l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire et les frais de viabilisation du terrain
- * **dit que** la Commune de Geudertheim supportera les frais d'arpentage
- * **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents liés à la transaction.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6a. Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz aux écoles élémentaire et maternelle :

→ **ETAT : appel à projets 2018 pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

M. le Maire propose le remplacement de la chaudière « fioul », devenue trop énergivore, dans les écoles maternelle et élémentaire par une chaudière « gaz » neuve.
Au vu des devis demandés et transmis par les sociétés concernées, le coût global de l'opération s'élève à 32 300, 99 € H.T.

L'opération est susceptible d'être subventionnée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), 2° phase, dans le cadre de « la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ».

La CCBZ a également été saisie et le fonds de concours y afférent pourrait nous être attribué.

Par conséquent, le plan de financement s'établira comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant H.T.	désignation	montant
Changement de chaudière	30 496,99 €	Etat - Subvention au titre de la DSIL	9 690,29 €
Enlèvement de la cuve/fioul	1 804,00 €	CCBZ - Fonds de concours	16 150,49 €
		Autofinancement	6 460,21 €
total	32 300,99 €	total	32 300,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* *adopte* l'opération citée ci-dessus qui s'élève à 32 300,99 € H.T., soit 38 761,18 € TTC

* *sollicite* une aide financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), 2° phase, dans le cadre de « *la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables* »

* *approuve* le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant H.T.	désignation	montant
Changement de chaudière	30 496,99 €	Etat - Subvention au titre de la DSIL	9 690,29 €
Enlèvement de la cuve/fioul	1 804,00 €	CCBZ - Fonds de concours	16 150,49 €
		Autofinancement	6 460,21 €
total	32 300,99 €	total	32 300,99 €

* *fixe* la période de réalisation des travaux comme suit : avant la rentrée scolaire 2018/2019

* *autorise Monsieur le Maire* à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6b. Remplacement de la chaudière *fioul* par une chaudière *gaz* aux écoles élémentaire et maternelle :

→ **CCBZ : demande fonds de concours**

M. le Maire propose le remplacement de la chaudière « *fioul* », devenue trop énergivore, dans les écoles maternelle et élémentaire par une chaudière « *gaz* » neuve.

Au vu des devis demandés et transmis par les sociétés concernées, le coût global de l'opération s'élève à 32 300, 99 € H.T.

L'opération est susceptible d'être subventionnée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), 2° phase, dans le cadre de « *la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables* ».

M. le Maire informe que la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) a également été saisie et le fonds de concours y afférent pourrait nous être attribué.

Par conséquent, le plan de financement s'établira comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant H.T.	désignation	montant
Changement de chaudière	30 496,99 €	Etat - Subvention au titre de la DSIL	9 690,29 €
Enlèvement de la cuve/fioul	1 804,00 €	CCBZ - Fonds de concours	16 150,49 €
		Autofinancement	6 460,21 €
total	32 300,99 €	total	32 300,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **adopte** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à 32 300,99 € H.T., soit 38 761,18 € TTC

* **sollicite** le fonds de concours de la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) dans le cadre de « *la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables* »

* **approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant H.T.	désignation	montant
Changement de chaudière	30 496,99 €	Etat - Subvention au titre de la DSIL	9 690,29 €
Enlèvement de la cuve/fioul	1 804,00 €	CCBZ - Fonds de concours	16 150,49 €
		Autofinancement	6 460,21 €
total	32 300,99 €	total	32 300,99 €

* **fixe** la période de réalisation des travaux comme suit : avant la rentrée scolaire 2018/2019

* **autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7a. Office National des Forêts :

→ Programme des travaux d'exploitation et prévision des coupes 2018

M. le Maire cède la parole à M. Jean-Luc JOACHIM, adjoint en charge de la forêt.

M. Jean-Luc JOACHIM explique que des travaux patrimoniaux en 2018 d'un montant prévisionnel de 16 468 € H.T. consisteront :

- * à l'entretien de parcellaire, dégagement de plantation dans les parcelles 1, 3, 14 et 15
- * au nettoyage dans la parcelle 19
- * à la maintenance des layons dans différentes parcelles.

Puis, il précise que des travaux d'exploitation, notamment des coupes dans les parcelles 5, 7 et 16, sont également prévus en 2018.

L'Office National des Forêts estime ces coupes à :

Bois en m3	Recettes prévues	Dépenses liées aux travaux
422	9 050 € H.T.	7 950 € H.T.

représentant une recette nette de 1 100 € H.T..

Puis, M. le Maire reprend la parole et propose, qu'en raison des prévisions de coupe dans les parcelles 20 et 21 concernées par le projet du Grand Contournement Ouest, de ne pas valider la proposition de coupe 2018 de l'Office National des Forêts et d'en reporter la date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **émet un avis favorable** pour le programme d'action 2018 lié aux travaux en tenant compte des différentes remarques formulées ci-dessus
- * **émet un avis défavorable** au bilan prévisionnel des coupes 2018 ci-dessus, **souhaite** que ne soit pas entreprise de coupe en 2018 et demande que ces coupes soient reportées
- * **charge M. le Maire** d'informer l'Office National des Forêts dans les meilleurs délais des décisions ainsi actées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7b. Office National des Forêts :

→ Approbation de l'état d'assiette des coupes 2019

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a transmis l'état d'assiette des coupes à réaliser en 2019 ; cet état comporte notamment le martelage à effectuer pendant l'hiver 2018/2019.

Ces coupes seront inscrites à l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2019 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission « Environnement et Forêt » réunie le 24 janvier 2018,

CONSIDERANT que des prévisions de coupe auront lieu dans les parcelles 20 et 21 liées au projet du GCO

après en avoir délibéré,

- * **émet un avis défavorable** à l'état d'assiette des coupes à réaliser en 2019 proposé par l'Office National des Forêts pour les parcelles 8,20 et 21

- * **demande** à l'Office National des Forêts à reporter les travaux de coupe 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Enquête publique - demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet : avis à formuler

Introduction

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS en vue d'obtenir du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, nécessaires au projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet ainsi qu'à l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enquête publique est ouverte du 04 avril au 11 mai 2018 inclus. Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de la phase d'enquête publique.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivant et R 123-1 et suivant relatifs aux enquêtes publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin du 12 Mars 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique, du mercredi 04 avril au vendredi 11 mai 2018 inclus, sur la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg ;

Vu le dossier de demande d'autorisation unique pour le projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg présenté par la société ARCOS et déposé en mairie, aux fins de l'enquête publique, le 26 mars 2018 ;

Monsieur le Maire expose :

Le décret n°2014-751 du 1er juillet 2014 prévoit que pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités [IOTA] soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau, une procédure unique intégrée est mise en oeuvre, conduisant à une décision unique du préfet de département, et regroupant l'ensemble des décisions de l'État relevant du Code de l'environnement.

Les procédures faisant l'objet du présent Dossier d'Autorisation Unique (DAU) sont :

- Une demande d'autorisation au titre de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées.

Le dossier présente, pour les deux thématiques de l'eau et des espèces protégées :

- Un inventaire de l'état initial de l'environnement concerné par le projet ;
- Une analyse des impacts du projet ;
- Les mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sur l'environnement proposées par ARCOS ;
- Les mesures compensatoires à mettre en oeuvre par ARCOS au regard des impacts résiduels du projet.

Considérant :

- Le bon niveau de connaissance des enjeux environnementaux, apporté par les éléments présentés dans le dossier, sur les territoires traversés par le projet ;

- Le nombre et la nature des ouvrages qui seront construits par ARCOS pour assurer le maintien des écoulements hydrauliques, la protection de la qualité des milieux aquatiques et les déplacements de la faune sauvage ;
- Les précautions prises par ARCOS en phase chantier pour limiter les nuisances ;
- La quantité et la nature des mesures compensatoires qui seront mises en œuvre, et notamment la restauration et la préservation de zones boisées à proximité du massif forestier de Krittwald.

après en avoir délibéré,

- * **demande** des garanties portant compensation plus importante en matière foncière au vu de l'emprise empiétant plus aisément encore sur la forêt communale par la construction d'un nouvel ouvrage permettant le passage Grande Faune (PGF) de 12 mètres de large exclusivement pour la faune
- * **rappelle** l'opportunité du réaménagement foncier intercommunal en envisageant la rétrocession des parcelles agricoles situées sur le ban communal de Vendenheim – en lisière de la forêt de Geudertheim – dans le cadre de la replantation de bois
- * **dit que** la solution préconisée ci-dessus éviterait ainsi le passage d'engins agricoles dans le dit-secteur
- * **émet un avis favorable** à la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS en vue d'obtenir du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, nécessaires au projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet ainsi qu'à l'Eurométropole de Strasbourg.

ADOPTE AVEC 16 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

9. Enquête publique - Demande d'autorisation environnementale présentée par la société LCR – installations classées pour la protection de l'environnement : avis à formuler

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la Société LCR (Les Constructeurs Réunis) en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation environnementale pour exploiter une plate-forme logistique dans la nouvelle zone d'activités « *Ecoparc Rhéнан de Reichstett-Vendenheim* ».

Il précise que cet emplacement, outre le fait de réoccuper une zone industrialisée, répond à une vraie demande du marché de la logistique de dernière génération totalement respectueuse de l'environnement de par sa localisation.

L'enquête publique est ouverte du 23 avril au 11 mai 2018 inclus. Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de la phase d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **émet un avis favorable** à la demande d'autorisation présentée par la Société LCR pour exploiter une plate-forme logistique dans la nouvelle zone d'activités « *Ecoparc Rhéнан de Reichstett-Vendenheim* ».

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 27 avril 2018
Le Maire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, is written over a horizontal line.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Procuration : 01

Séance du 27 avril 2018

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Justine HEITZ, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Pia JUNGER a donné procuration de vote à Mme Corinne ROEHLLY
M. Patrick LUTZ

Membre absent non excusé : M. Rolph RIEDINGER

Divers

- * **Finances 2017 :** M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du 23 mars 2018 M. Patrick LUTZ souhaitait des précisions quant aux finances 2017, notamment sur les articles budgétaires 6225, 6226, 6227 et 6228. M. le Maire a précisé et expliqué les dépenses en détail de chaque article. Il a également indiqué que deux recours sur trois étaient toujours en instruction au Tribunal Administratif (antenne relais et permis de construire hangar LUTZ/HENCHES) et que ces procédures pesaient sur le budget de la Commune de Geudertheim.
- * **Semaine 17 « immersion en Alsacien »**, organisée à la Maison de la Culture à Geudertheim et chapotée par la CCBZ : 18 enfants y étaient inscrits.
- * **Marché aux fleurs** fixé au mardi, 1^{er} mai 2018.
- * **Réunion publique** fixée au jeudi, 17 mai 2018 à 20 h.
- * **Prochain Conseil Municipal :** vendredi, 1^{er} juin 2018 à 18 h 30

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 27 avril 2018
Le Maire



